

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SOUES

Nombre de conseillers : 16  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 21

Séance du 7 Septembre 2023

L'an Deux Mille Vingt Trois, le Sept du mois de Septembre, à dix-huit heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune de Soues, régulièrement convoqué le Trente-Et-Un du mois d'Août, s'est réuni  
au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
Sous la présidence de M. LESCOUTE Roger, Maire,

**Étaient présents :** MM. BASTIANINI Jean-Pierre ; DELAVault Jean-Michel ; DUPONT Raymond ; ERRAÇARRET Dominique ;  
HUILLET Pierre-Jean ; LAUDEBAT Olivier ; LESCOUTE Roger ; SEMPASTOUS Jean-Paul  
Mmes BARON Marie-Paule ; BERNAD Nathalie ; COLORADO Béatrice ; CORONADO Danièle ; CUILHE Sandrine ; DUBARRY  
Béatrice ; HUILLET Paule ; TROUILH Françoise

**Étaient absents :** M. LARROQUE Jean-François  
Mme CRESCENT Sylvie

**Excusés :** Mme CAMES Colette a donné procuration à Mme. HUILLET Paule  
Mme DELANNOY Delphine a donné procuration à Mme TROUILH Françoise  
M. LARRIEU Bernard a donné procuration à M. HUILLET Pierre-Jean  
M. ROUDIER Pascal a donné procuration à Mme BARON Marie-Paule  
M. PELARREY a donné procuration à M. BASTIANINI Jean-Pierre

Mme Pierre-Jean HUILLET a été nommé secrétaire de séance.

M. Roger LESCOUTE, Maire, fait appel et compte 16 conseillers municipaux présents.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer

Le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2023 étant approuvé.

Délibération N° D40/2023

Code 7-5

Vote : Unanimité

**Demande de subvention auprès de l'Etat pour l'installation d'autoconsommation  
énergétique de l'école Michel Barrouquère-Theil au moyen de panneaux photovoltaïques**

M. le Maire explique que, suite à la présentation du projet antérieurement par M. Jean CHANEAC, il est proposé  
de l'autoriser à solliciter le concours de l'Etat en vue de financer ce projet d'autoconsommation énergétique de  
l'école Michel Barrouquère-Theil. M. le Maire rappelle que si le budget de l'opération n'est pas défini  
précisément, il est estimé à 45 000€ HT.

**Le Conseil Municipal,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les crédits inscrits au budget,

**Oùï** l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE**

Le projet d'autoconsommation énergétique de l'école Michel Barrouquère-Theil par  
l'installation de panneaux photovoltaïques.

**AUTORISE**

M. le Maire à déposer toute demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds  
Vert, de la DETR ou de la DSIL, selon ce qui sera jugé le plus pertinent, afin de financer ce  
projet.

**AUTORISE**

M. Le Maire à engager toute démarche, à engager toute dépense et à signer tout acte ou  
tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,  
Roger LESCOUTE

